



Commune de B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté portant le n° 3/2025/0114 du 26 juin 2025 du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, à savoir

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERTRANGE a obtenu l'autorisation pour la prolongation du délai de mise en exploitation jusqu'au 30 septembre 2025 d'une cuisine professionnelle au sein d'un service d'éducation et d'accueil situé à Bertrange, 6 beim Schloss.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 2 juillet 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 2 juillet 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire